location de salles



Publié sur le site Ville de Mons-en-Barœul (https://www.monsenbaroeul.fr)

Qui est concerné?

Les particuliers monsois ou extérieurs à la commune souhaitant réserver une salle des fêtes afin d'y organiser un évènement (anniversaire, fête familiale, mariage...). Pour la réservation d'une salle dans un cadre associatif ou professionnel (entreprises, administrations), merci de contacter le service Jeunesse, Sport, Vie associative.

La démarche

Contacter le service A.M.I. au 03.20.61.78.90 ou se présenter au guichet pour connaître la disponibilité des salles et, le cas échéant, poser une option (valable 15 jours). Confirmation de la réservation au guichet sur présentation des pièces et versement du règlement.

Les salles sont réservables au maximum un an à l'avance (9 mois à l'avance pour les extérieurs).

Les pièces à fournir (original + photocopie)

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile récent
- Le règlement intégral de la location, non remboursable.

Newsletter Page 1 sur 3





RECUEIL GÉNÉRAL DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Adopté lors du conseil municipal du 19 juin 2025 Applicable à compter du 1^{er} septembre 2025

Recueil général des tarifs municipaux au 01.09.25

$\bigvee \cap \bigvee \bigcirc$ location de salles



Publié sur le site Ville de Mons-en-Barœul (https://www.monsenbaroeul.fr)

Poids: 396.11 Ko <u>Téléchargement</u> [1]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 17/09/2025 - 14:34): https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-monsen-baroeul/culture-mons/se-divertir-sepanouir/location-de-salles

Liens

Newsletter Page 3 sur 3